

Ce matin, en Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation, Hervé Féron est intervenu en faveur du niveau de vie des étudiants lors de la présentation du Rapport de Mme Valérie Corre sur l'Enseignement supérieur et la vie étudiante.

Merci Monsieur le Président.

Madame la rapporteure, chers collègues,

Votre rapport permet de mesurer l'ampleur du travail accompli pour améliorer notre système de bourse pour les étudiants sous ce quinquennat. Les réformes entreprises ont permis non seulement d'augmenter l'aide aux jeunes issus des familles aux revenus les plus modestes mais aussi d'en faire bénéficier une partie des classes moyennes. Sans un tel accompagnement, comment pourrions-nous assurer une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur, indispensable dans la société actuelle et à venir ?

A la lecture de votre rapport, il semble que des efforts aient été réalisés pour résoudre les problèmes de réactivité du CROUS. Cependant, je suis désolé de devoir témoigner du fait qu'il y a encore de graves dysfonctionnements. Des étudiants dans ma circonscription se plaignent comme chaque année de retards concernant le versement des bourses par le CROUS. Cela est doublement pénalisant car, au moment de payer les frais de scolarité en début d'année, ils ne peuvent prouver qu'ils sont boursiers et doivent donc avancer ces frais en attendant qu'ils leur soient normalement remboursés deux ou trois mois plus tard lorsqu'enfin les bourses seront versées. Cela contribue à précariser des jeunes étudiants en situation parfois dramatique.

Ce rapport souligne avec pertinence qu'il reste de nombreuses questions en suspens, de la linéarisation des bourses au redéploiement du parc immobilier du CROUS. J'aimerais insister sur deux points en particulier :

- Vous mentionnez à juste titre en conclusion le fait que la reconfiguration des études supérieures nécessite de « *mieux reconnaître les situations particulières de chacun* » pour l'allocation des bourses. Cela passe bien sûr par une meilleure prise en compte du contexte familial de l'étudiant, ce qui a été fait avec le doublement des aides d'urgence. On peut également se demander, compte tenu des écarts du coût de la vie entre les différentes villes ou régions soulignés à de multiples reprises par l'INSEE, s'il ne faudrait pas ajouter un critère géographique au calcul du montant des bourses sur critères sociaux, comme c'est le cas des APL. Cela permettrait de s'acheminer vers plus d'égalité entre les étudiants boursiers, qui pour le moment semble faire partiellement défaut.
- Vous mentionnez le cas exemplaire du CROUS de CAEN qui gère les aides régionales allouées aux jeunes des formations sanitaires et sociales. Il faut en effet saluer cette initiative qui permet d'améliorer la lisibilité du soutien public à destination des étudiants, un seul organisme gérant l'attribution d'aides diverses. Une telle mesure de gestion doit sans doute être étendue. Comme vous le soulignez également, l'alignement de l'aide

régionale sur le droit commun de l'enseignement supérieur sur cet exemple précis facilite grandement une gestion commune. Je suis personnellement en faveur d'une plus grande harmonisation et d'une plus grande mise en cohérence des aides de l'Etat et celles des collectivités ; il me semble qu'il y a là une marge de progression pour rendre notre système d'aide plus accessible pour tous.
